

A propos de Taine, on vient de publier une lettre de lui dont l'exhumation a dû paraître fort inopportune aux jacobins ministériels. Taine n'était point un clérical, on le sait trop, ni même un croyant. Cependant voici ce qu'il écrivait, en 1875, au sujet de la vie monastique, à M. Harmond, professeur de droit à Genève:

“ Tout en reconnaissant avec vous les abus et les inconvénients des couvents, je ne sais si j'oserais vous suivre jusqu'au bout de vos conclusions. La loi française de 1825 me paraît suffisante et je désire seulement qu'elle soit appliquée exactement. Le vice du système romain sous l'Empire et du système français aujourd'hui, c'est de supprimer ou détruire en germe toutes les associations qui ne sont pas l'Etat. Ceci a conduit l'empire romain, et ceci conduit la France à n'être qu'une caserne administrative bien tenue et exempte de vol. Sans doute, vous ne souffrez pas encore de ce mal, mais nous en souffrons beaucoup, et peut-être cela me rend-il moins hostile aux abus du système contraire. Je n'ai aucune disposition mystique; mais je comprends que des âmes tristes, douces, ferventes, veuillent encore vivre ensemble, s'astreindre à une règle, abdiquer leur volonté, se cloîtrer. La nature comporte tout, même les catholiques, les frères Moraves, les sentiments des moines bouddhistes. A mes yeux, l'Etat n'est qu'un gendarme contre les brigands de l'intérieur ou les ennemis de l'extérieur et il a tort, quand, ayant assuré la police et la justice, ayant établi les routes et les écoles, il empêche quelques-uns de ses membres de chercher le bonheur ou la paix de l'âme dans le genre de vie, d'association ou de rêve qui leur convient.”

Ces paroles d'un illustre incrédule constituent une sanglante leçon pour les Combes, les Trouillot, et autres proscriptionnaires de même trempe.